

Cahier de 8 pages papier dont 7 sont rédigées.

Transcription de Pascal Lorant.

Ce texte a d'abord été publié sur le forum des Amis du Turnegouet ¹, puis annoté par Pascal Lorant.

Page 1

[dans la marge : P. d'Yffiniac (écriture plus récente que le reste du document)]

Extrait des noms des Nobles

Residant en la parouesse d'yffiniac ensemble
du gros et estima(ti)on de leurs biens que ce
ceux n'y residant et qui pocedent des terres
nobles Lequel nicollas Camart et françois
Mahé Tresorier et fabrique a presant
En lad parouesse fournisse a monsie(ur)
Le Senechal de la Court de Moncontour
du duché de pentheure perye de France
suivant lordonnance de Mondict Sieur Le
senechal de Mon(cont)our Confirmatif a la lettre
Missire de Mons(ieu)r le senechal de Rennes
L'uy envoyé et de lordonnance de monseig(neu)r
Le Duc de *Briar* Lad ordonnan(ce) de mond
sieur Le senechal de Mon(cont)our Duché de pentheure
perye de France estant dabte du
troisiesme jour doctobre p(rése)nt mois et an
mil six cent trente six nottiffyée au
general dud yffiniac le cinquiesme jour
dud mois d'octobre mil six cent trente et

1. <http://amisduturnegouet.free.fr/> et forum <http://fr.groups.yahoo.com/group/les-amis-du-turnegouet/>

six par lemouenne sergent bailleger dud
yffiniac ensuite de quoy autre mandement
envoyé par led s(ieu)r senechal de mon(cont)our
dabté du onzie(me) d'octobre aud an mil
six centz trente et six signé gilles Vydelou

Et premier

Le seigneur dud yffiniac ² pocede et tient
sa terre dud finiac fiefs moullins
dixmes et jur(i)d(ict)ions estimez par lesd
tresoriers a quatre centz livres tournois

Page 2

Le seigneur de la Goublais ³ pocede fiers jur(i)di(ct)ion
dixmes et rentes qui peuvent valloir quatre
vingtz livres

Le sieur de la Ville Volette ⁴ a p(rése)nt residant
en lad parouesse avec ses fiers jur(i)d(ict)ions
mestairyes nobles dixmes moullins et
rentes en despendant estimez a cenz livres
de revenu, toutes rentes et charges desduittes
et rabattues

2. François de Vignerot, marquis de Pont-Courlay, né en 1609, décédé à Paris le 26 janvier 1646 et inhumé en l'église de la Sorbonne, est seigneur d'Yffiniac du chef de sa femme Marie Françoise de Guemadeuc, baronne dudit lieu et de Rostrenen, décédée en 1674 (source : François du Fou).

3. Gilles Visdelou, chevalier, seigneur de la Goublaye en Saint-Alban, du Colombier et autres lieux, épousa Françoise du Quellenec, dame de Bienassis en Erquy, dont Claude Visdelou, seigneur de la Goublaye et de Bienassis, né en 1593 et décédé en 1658, conseiller au Parlement en 1634, épousa en 1625 Jeanne de Guer (source : François du Fou).

4. Charles Le Vicomte, époux de Françoise Le Mouenne (source : Pascal Lorant).

Le sieur de Lanber⁵ avec ses fiers jur(i)d(ict)ions
et maison a p(rése)nt pocedez par le sieur du
bois feillet peuvent valloir de revenu
quarente livres

Le sieur de la rochebrehant⁶ avec ses fiers
Mestairyes moullins et rentes estimez
.... centz livres

Le sieur de Caudan⁷ sa maison et mestairye
En despendantes peuvent valloir de revenu (?)
Charges rentes et rabattus
vingt et sept livres
[d'une autre écriture paraissant plus récente]
Une maison apelle Le pignon au Gicqueau & pocedes a p(rese)nt
Par le s(ieu)r du Boys Jolly⁸
qui peut valloir douze livres

Page 3

Le sieur de la fontaine Menart⁹ autrement
Appelé le s(ieu)r de Rauhelot avec les
Mestairyes fiefs jur(i)d'ict)ions dixmes et
Moullins monte à cinquante livres
Toutes charges rabattues

-
5. La réformation de Pluduno du 11 mars 1536 précise que le sieur du Bois-Feuillet était François de La Villéon (source : Pascal Lorant).
 6. Gilles de Bréhant, époux de Philipette de La Piguelais, sieur de la Roche-Bréhant en 1636, tenait ce fief de son père Alain de Bréhant époux de Françoise du Chastellier. Ce fief passa ensuite à son fils Gilles de Bréhant époux en 1^{ères} noces de Françoise Boutier et en secondes noces de Anne de Saint-Gilles (Source : Maurice Oréal).
 7. Le 12 novembre 1574, le sieur de Caudan est François Berthelot (source : Pascal Lorant).
 8. Jean Caillaux, sieur du Bois Joli, né le 4 janvier 1598 à Hillion, décédé le 28 février 1677 à Hillion, époux de Julienne des Noé, dont postérité (source : Pascal Lorant).
 9. Étienne Robert, sieur de Rauhelot et la Fontaine-Ménard est parrain à Yffiniac le 15 mai 1636 (source : Pascal Lorant).

Le sieur de la ville hervé¹⁰ avec ses
Mestairyes et fiefz peuvent valloir
Trente livres charges rabattues

Le sieur de la ville tannet Mareix¹¹
a pœur lad maison et mestairye peut
valloir centz livres charges rabattues

La Maison de la ville tannet bourgneuf
a p(rése)nt pocedée par le s(ieu)r de la ville tanet
millon peut valloir trente livres
charges rabattues

Autre maison appelée la ville tanet
Grassion pocedée par le sieur de la fontaine
Mene¹² peut valloir dix livres charges
rabattues

La maison de la ville querinet pocedee
par le s(ieu)r de la Rogerye¹³ peut vall(oir)
vingt et cinq livres les charges deduites

La maison de beaurepere pocedée par le s(ieu)r
Bignoneaux peut vall(oir) trente livres

10. Le 4 octobre 1566, le sieur de la Ville-Hervé était Olivier du Boisbily, fils de François et de Catherine Le Ribault (source : Pascal Lorant).

11. Jean de La Villéon, seigneur de la Ville-Tanet et des Marais en Hillion, épousa Renée Budes, dont Suzanne de La Villéon, dame de la Ville-Tanet, décédée à Langueux le 23 août 1657, qui épousa par contrat à Moncontour le 1^{er} janvier 1615 Jean Berthelot, chevalier, seigneur de Cariollet en Plessala, décédé à Langueux le 2 mars 1638 (source : François du Fou).

12. Le 22 décembre 1616, c'est Pierre Grassion qui est sieur de la Ville-Tanet (source : Pascal Lorant).

13. Pierre de Rainnes, sieur de la Rogerie, époux en 1^{ères} noces de Françoise de Botmiliau et en 2^{èmes} noces de Perrine Quéré, dont postérité, et en 3^{èmes} noces d'Isabeau David, dont postérité (source : Pascal Lorant).

Page 4

La maison des ..earts pocedee par le s'ieur
dud lieu
peut vall(oir) de reveneu
la charge deduite quinze livres

La maison de la Motte gloret pocedee
par le s(ieu)r de la Motte basse ¹⁴
peut valloir
trente livres charges rabattues

La Maison et Mestairye de la Bare pocedee
par le se sieur de hoguigué ¹⁵ peut vall(oir)
trente livres

La Maison de biennivient Moullin et
Mestairye peuv(vent) vall(oir) cinquante
livres de rente est pocedee par le s(ieu)r
du clos favigot ¹⁶

La Maison du Val pocedee par le sieur
dentir deux bois peut vall(oir) deux centz
livres charges rabattues

La maison du petict Carjegu pocedee par

14. Pierre Le Mintier, sieur de la Motte-Basse au Gouray, de la Touche-Budes, de Quillam et du Haubert, décédé le 2 juin 1665, époux en 1^{ères} noces de Catherine Le Bouteiller, dont postérité, et en 2^{ndes} noces de Renée Rolland, dont postérité (source : Pascal Lorant).

15. Jacques Quiniart, sieur des Mares, époux de Louise du Val, dont postérité à Saint-Brieuc (source : Pascal Lorant).

16. Probablement Christophe Favigot, sieur du Clos, époux de Isabeau de Callac, à moins qu'il ne s'agisse de son fils Charles Favigot, sieur de Bien-Y-Vient et du Clos Favigot, né à Saint-Brieuc le 7 février 1621, décédé à Saint-Brieuc le 10 juillet 1691, marié vers 1652 avec Françoise Le Douart, dont postérité à Saint-Brieuc. (source : Pascal Lorant)

le s(ieu)r des mares quiniart¹⁷ cinquante
livres charges rabattues

La maison de la fresnays pocedee
pocedee par le sieur de quefferon poullain¹⁸
avec ses moullins en despendant cinquante livres

page 5

La maison du bois Rouxel dixme
en dependant pocedee par le s(ieu)r dud lieu¹⁹
peuvent valloir quatre vingt dix livres

La maison de la Court pocédée par le s(ieur) dud
lieu²⁰ avec la rente en despendant peuvent
valloir quarante livres

La maison de beuffves pocedee par le s(ieu)r de
la ville pierre²¹ valloir trente
livres

La maison de la ville Rabet Les

-
17. Jacques Quiniart, sieur des Mares, époux de Louise du Val, dont postérité à Saint-Brieuc (source : Pascal Lorant).
 18. Jean Poulain, sieur de Quefferon (Maroué) comparaît à la montre de l'évêché de Saint-Brieuc du 10 juillet 1569, avec gens de pied avec corselet et piques (Source : base Noblesse Bretonne).
Jean Poullain, sieur de Quefferon, époux de Perronnelle Gourdet, dont Pierre Poullain, sieur de Quefferon, époux de Peronnelle Bertho, dont Olivier Poullain, sieur de Quefferon (source : catalogue de la noblesse bretonne de Jérôme Floury et Eric Lorant).
 19. Danièle Louise Le Cam, dame du Bois-Rouxel, est marraine de Melchior Bagot le 10 octobre 1642 à Saint-Brieuc (Source : Pascal Lorant).
 20. Jacques Le Nepvou, écuyer, seigneur de la Cour et de la Villejoua, cité de 1627 à 1636, épouse le 12 août 1630 Charlotte de la Villeon, fille aînée de Pierre de la Villeon, seigneur de la Ville-Meureuc en Hillion, et de Anne Gautron fils de Jean Le Nepvou, écuyer, seigneur de la Cour et de la Villejoua en Plédran, cité de 1599 à 1625, et de Suzanne Gouyquet (source François du Fou).
 21. Pierre de la Villéon, seigneur de la Ville Meureuc, décédé à Hillion le 19 août 1650, et sa seconde épouse Gillette Le Noir, eurent trois enfants dont Pierre de la Villéon, né à Langueux le 30 octobre 1631, sieur de la Ville-Pierre, qui épousa le 1^{er} juin 1653 à Hillion Suzanne Le Nepvou, dame de la Ville-Valio (source : Pascal Lorant).

mestairyes en despendant pcedee par le s(ieu)r de
beauvais le.....²² peuvent vall(oir) cinquante
livres.

La maison du pré glez pcedee par le s(ieu)r
De Carlan²⁶ peut vall(oir) avec ses dixmes
en despendant quatre vingt livres

La maison du buschon frehart pcedee
par le sieur dud lieu²⁷ peut valloir de
revenu annuel la somme de trente livres
telle est sa desclara(ti)on qu'il a signé

Le s(ieu)r du parc lamaria²⁸ tient fief moullins et
jur(i)di(ct)ion en lad parouesse qui peuvent valloir
dix livres

La maison de Malaunay et mestairye
en despendant pcedee par le s(ieu)r du dreiy²⁹
peuvent valloir quarente livres
La tenue de pcedee par gilles
Trobert peut valloir trente livres

La maison du vaul raoult appartenant
au s(ieu)r des portes gourlay³⁰ quatre vingt
livres

La maison du plessix
a p(rése)nt pcedee par le s(ieu)r desnos³¹ revenu
soixante livres

22. Noble homme Mathurin Rouxel, sieur de Beauvais, sénéchal de la Cour des Régaires de Saint-Brieuc en 1616 (source : Pascal Lorant).

La maison des Essarts pocédée par le
s(ieu)r de Clinois³² peur valloir de revenu
sa somme de cinquante livres

Et telle est la desclara(ti)on desd tresoriers
laquelle ils affirment estre veritable
a leurs et congnoissance
et pour validitte de tout quoy ils ont
priez de signer a la requeste dud
Camart Missire Louis Hamon Curé

Page 7

dud finiac et a la requeste dud mahé
Missire Jan abbe lesquels ont affirmé
ne scavoir signer et ceux de nous no(tai)res
de la cour dud finiac faict pour estre
fourny aud mon(cont)our aud s(ieu)r senechal
dud moncontour le quatorziesme jour
d'octobre mil six centz trente et six apres
midy